

DIRECTION IMMOBILIER
CECILE LAMON

SAINT-QUENTIN

120 RUE GEORGES POMPIDOU

RACHAT D'UN LOCAL COMMERCIAL + CAVE A LA VILLE DE SAINT-QUENTIN

Dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain, la démolition de la résidence Calmette à SAINT-QUENTIN est prévue en 2026. Pour ce faire, L'Office Public de l'Habitat du Nord, doit racheter un local commercial ainsi qu'une cave.

Cette acquisition s'élève à 96 299,50 € TTC. L'emprise foncière est située à SAINT-QUENTIN, rue Calmette, reprise au cadastre section BL n°251. Elle se compose de deux lots. Le premier lot à usage principal de commerce comprend un volume immobilier à hauteur de 54,08 M2. En complément, un second lot à usage principal de cave est constitué d'un volume immobilier à hauteur de 27,40 M2. La superficie totale du local (local + cave) est de 81,48 M2.

Les honoraires seront pris en charge par l'Office Public de l'Habitat du Nord qui se porte acquéreur.

Ceci étant exposé,

Vu la délibération 2021-16 du Conseil d'Administration du 28 juillet 2021 donnant compétence au Bureau du Conseil d'Administration conformément à l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitat.

Il est proposé au Bureau du Conseil d'Administration :

- D'autoriser l'acquisition auprès de l'agglomération du Saint-Quentinois par PARTENORD bien ci-dessus désignée,
- D'autoriser le Directeur Général à signer tous les actes et les documents inhérents à ladite acquisition,
- De solliciter l'accomplissement des formalités de publicité foncière et le bénéfice de l'article 1042 du Code général des impôts,
- D'autoriser le paiement de toute dépense relative à cette acquisition,
- D'autoriser le Directeur Général à prendre toutes les dispositions utiles et ou à signer tout acte nécessaire à la réalisation du projet.

ADOPTE

Pour extrait conforme
le Directeur Général
Eric.COJON



Accusé de réception en préfecture
059-378072144-20260402-BCA260402-107A-DE
Date de télétransmission : 03/04/2026
Date de réception préfecture : 03/04/2026